



FUSION DU FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS TEMPLETON (COUVERT)

12 mars 2021

CONTEXTE ET EXPLICATIONS

Q. QUE SE PASSE-T-IL ?

Le **25 juin 2021** (« **Date de la fusion** »), Franklin Templeton « FT » a prévu de fusionner le **Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)** avec le **Fonds mondial d'obligations Templeton** (la « **Fusion** »).

Nous enverrons la documentation sur la réunion à tous les investisseurs concernés le 10 mai 2021 au plus tard, aux fins d'approbation de la fusion qui aura lieu le **11 juin 2021** à l'assemblée des porteurs de valeurs mobilières. Si la fusion est approuvée, celle-ci sera effective à la Date de la fusion. Si la fusion n'est pas approuvée, le **Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)** sera dissous aux alentours du **25 juin 2021**.

Q. POURQUOI FT PROPOSE-T-ELLE CETTE FUSION ?

La décision de fusionner le **Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)** (le « **Fonds dissous** ») avec le **Fonds mondial d'obligations Templeton** (le « **Fonds prorogé** ») a été prise en raison du nombre restreint d'investisseurs dans le Fonds dissous. En transférant la série couverte dans le Fonds prorogé, les investisseurs pourront toujours en bénéficier et profiter également de l'envergure plus importante du Fonds prorogé.

Q. EN QUOI CETTE FUSION AVANTAGE-T-ELLE MES CLIENTS ?

- Tous les coûts et frais associés à la fusion seront absorbés par Franklin Templeton. Aucun frais ni commission ne seront imputés aux investisseurs dans le cadre de la fusion.
- À la Date de la fusion, les investisseurs seront transférés dans la série couverte correspondante du Fonds prorogé. Ceci permettra une transition harmonieuse vers le Fonds prorogé, tout en assurant aux investisseurs de conserver la couverture qu'ils avaient dans le Fonds dissous.
- Les frais administratifs et de gestion pour la série couverte dans le Fonds prorogé seront les mêmes que ceux de la série correspondante dans le Fonds dissous.
- En transférant la série couverte dans le Fonds prorogé, les investisseurs pourront toujours en bénéficier et profiter également de l'envergure d'un Fonds plus important.

FUSION - VOTES

Q. DE QUELLE FAÇON MES CLIENTS SERONT-ILS INFORMÉS?

D'ici le 10 mai 2021, les investisseurs inscrits en date du 14 avril 2021 recevront par la poste une trousse d'information contenant :

- un avis de convocation à l'assemblée des porteurs de valeurs mobilières;
- un formulaire personnalisé de vote par procuration;
- un document Aperçu du fonds pour les parts des séries du Fonds prorogé concernant l'investisseur.

Les investisseurs pourront consulter la circulaire d'information au www.franklintempleton.ca à compter du 10 mai 2021 ou vers cette date. Vos clients pourront néanmoins demander de recevoir un exemplaire papier de la circulaire d'information sans frais. Appelez-nous au 1 800 897-7281.

Q. COMMENT SE DÉROULERA LE VOTE?

En raison des restrictions imposées par les autorités gouvernementales à cause de la COVID-19 en ce qui concerne les rencontres en personne, nous incitons fortement vos clients à exercer leur droit de vote sur Internet à l'adresse www.proxyvote.com. Le vote doit être passé 24 heures avant le début de l'assemblée.

Même si FT prévoit proposer une diffusion en direct de l'assemblée sur www.franklintempleton.ca/tgbfhmeeting afin que les investisseurs et les mandataires dûment nommés puissent suivre le déroulement de l'assemblée par voie électronique, vos clients ne seront pas en mesure de voter en y participant de cette manière. Nous suivons de près la situation de la COVID-19, et nous nous réservons le droit de tenir une assemblée entièrement virtuelle si nous estimons qu'il n'est plus convenable d'organiser une rencontre en personne. Le cas échéant, tout changement apporté au mode de déroulement de l'assemblée sera annoncé par un communiqué de presse.

Q. QU'ADVIENDRA-T-IL EN CAS DE VOTE DÉFAVORABLE?

Si la fusion n'est pas approuvée, FT dissoudra le **Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)** le 25 juin 2021 ou vers cette date (« Date de la dissolution »). Le lancement des séries couvertes dans le **Fonds mondial d'obligations Templeton** s'effectuera toujours le **25 juin 2021 ou vers cette date**.

Si vos clients sont toujours dans le Fonds dissous à la Date de la dissolution, alors :

- les placements des titulaires d'un compte enregistré, seront transférés à raison d'un dollar pour un dollar dans le Fonds de marchés monétaires Franklin Bissett (séries A, F, I, PA, PF ou O, selon le cas) à la Date de la dissolution;
- les placements des titulaires d'un compte en prête-nom ou intermédiaire et non enregistré seront liquidés à la juste valeur de marché à la Date de la dissolution, et le produit sera envoyé au client ou au courtier. La liquidation des placements de vos clients peut entraîner des conséquences fiscales.



Franklin Templeton Canada
200, rue King Ouest, bureau 1500
Toronto (Ontario) M5H 3T4
franklintempleton.ca

Franklin Templeton Canada est un nom utilisé par Franklin Templeton Investments Corp.

Tous les coûts et frais associés à la dissolution du Fonds seront absorbés par FT. Toutes les commissions de vente reportées, encourues par les rachats de vos clients, seront annulées en date du traitement du rachat, et le produit brut sera versé à l'investisseur.

TRAITEMENT DE LA FUSION

Q. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES FISCALES DE LA FUSION POUR LES PORTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES DANS LE FONDS DISSOUS?

La fusion est **imposable**. À ce titre, la fusion aura une incidence fiscale unique pour les investisseurs du **Fonds dissous**, qui pourrait se traduire par un gain ou une perte en capital si les parts ne sont pas détenues dans un régime enregistré, en fonction de la situation de l'investisseur.

Q. Y AURA-T-IL UNE DISTRIBUTION FINALE?

Le Fonds dissous pourrait verser une distribution finale le 25 juin 2021 ou vers cette date.

Q. LE FONDS PROROGÉ PERMETTRA-T-IL À MES CLIENTS DE BÉNÉFICIER DE SÉRIES ÉQUIVALENTES?

Oui, afin de conserver une exposition assortie d'une couverture de change dans le Fonds prorogé, la fusion prévoit d'effectuer les substitutions suivantes :

Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)	Fonds mondial d'obligations Templeton
A	* A (couverte)
F	* F (couverte)
O	* O (couverte)
PA	* PA (couverte)
PF	* PF (couverte)

* Disponible le 25 juin 2021

Q. LES INVESTISSEURS SERONT-ILS EN MESURE D'EFFECTUER DES RACHATS AVANT LA FUSION?

Oui, les rachats volontaires pour un règlement le même jour seront possibles jusqu'au 24 juin 2021, soit un jour avant la Date de la fusion.

Q. SERA-T-IL POSSIBLE D'EFFECTUER DES AJUSTEMENTS APRÈS LA DATE DE LA FUSION?

Non, aucun ajustement ne sera permis après la Date de la fusion.

Q. QU'ADVIENDRA-T-IL DES PROGRAMMES SYSTÉMATIQUES DÉJÀ EN PLACE?



Franklin Templeton Canada
200, rue King Ouest, bureau 1500
Toronto (Ontario) M5H 3T4
franklintempleton.ca

Franklin Templeton Canada est un nom utilisé par Franklin Templeton Investments Corp.

Tous les programmes de placement et de retrait systématiques existants (comme les plans de débits préautorisés) qui ont été établis pour le Fonds dissous seront rétablis pour le Fonds prorogé, à moins d'indication contraire de la part des investisseurs.

Nous vous remercions de votre soutien indéfectible à Franklin Templeton Canada. Si vous avez des questions, veuillez appeler notre équipe du Service à la clientèle au 1 800 897-7281, du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h HE.



Franklin Templeton Canada
200, rue King Ouest, bureau 1500
Toronto (Ontario) M5H 3T4
franklintempleton.ca

Franklin Templeton Canada est un nom utilisé par Franklin Templeton Investments Corp.